

Décision

Générale

colonial

Décision n° 491 M Aufort est admise a solde mensuelle pour compter du 1er avril 1950.

n° 491 M

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date de publication
3 mai 1950

Date du numéro
1 mai 1950

TEXTE INTÉGRAL

M Malhène (Marie) auxiliaire dactylographe, classée la 2° catégorie, en service et aux fnaaices, est admise a solde mensuelle pour compter du 1 avril 1950.